



flarep.com



2^{ème} audience au Ministère de l'Éducation Nationale

Langues régionales et réforme du collège

Mardi 20 octobre 2015

La FLAREP, Fédération pour les langues régionales dans l'enseignement public et l'Institut de la Langue Régionale Flamande - Akademie voor Nuuze Vlaemsche Taelle communiquent

FLAREP et Ministère de l'Éducation planchent sur le développement des langues régionales

Les représentants des langues ont constaté de la part du Ministère une volonté de travail constructif, de suivi et de valorisation des langues régionales.

Pour la deuxième fois en six mois, le Ministère de l'Éducation Nationale a invité la FLAREP à une réunion de travail mardi dernier 20 octobre. Durant près de trois heures les représentants des langues, au rang desquels l'Institut de la Langue Régionale Flamande (ANVT) d'une part, l'Inspecteur Général de Langues Régionales Jean Salles-Loustau, les responsables des directions du Ministère (La Direction des Ressources Humaines et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire), le directeur de cabinet de la Ministre Bernard Lejeune et le directeur adjoint, conseiller en charge des langues régionales Olivier Noblecourt d'autre part, ont échangé informations, commentaires et analyses sur la situation, les besoins et les perspectives de développement de l'enseignement des langues régionales et du bilinguisme.

Des clarifications nécessaires

La demande de clarification des points concernant les langues régionales dans les textes de la réforme du collège a été entendue et l'élaboration d'instructions destinées à actualiser et à expliciter les modalités d'enseignement de ces langues feront l'objet de discussions et de concertations entre Ministère et FLAREP dans les semaines et les mois à venir.

Les associations ont relayé les inquiétudes et les questionnements qui remontent du terrain et exprimé le besoin que soient précisées aux chefs d'établissements, aux missions d'inspections et aux rectorats les possibilités d'enseignement des langues régionales dans le cadre de la réforme du collège.

Le Ministère a confirmé que l'existant concernant les Langues Régionales n'est pas remis en cause par le cadre nouveau :

- la langue régionale peut être langue de continuité ou d'initiation en 6^{ème},
- et à partir de la 5^{ème}, langue de complément optionnelle, LV2, enseignement bilingue (langue et disciplines non linguistiques), auxquels s'ajoutent la possibilité pour tous les élèves de suivre un EPI (enseignement pratique interdisciplinaire) de langue et culture régionale.

Le Ministère qui doit réunir prochainement les recteurs et les inspecteurs pédagogiques a indiqué qu'il profiterait de l'occasion pour donner des instructions précises sur la question.

Les inquiétudes qui s'expriment actuellement quant à la pérennité de l'enseignement des langues régionales sont alimentées par des formulations encore trop ambiguës et par l'attente de l'affectation des dotations horaires des établissements qui, selon la circulaire du 30 juin 2015 sur l'organisation de l'enseignement au collège, devraient être abondées.

Reste en suspens la demande de la FLAREP de voir les académies concernées par les langues régionales doter de moyens supplémentaires

Les langues régionales dans la carte académique des langues

Finalement plusieurs autres pistes de travail et mesures ont été ouvertes :

- expérimentation en Bretagne d'un mouvement spécifique pour les enseignants brito-phones des sections bilingues,
- enquête et suivi par le Ministère des moyens effectivement consacrés à l'enseignement des langues régionales,
- mise en ligne d'une foire aux questions pour répondre aux besoins d'éclaircissement,
- demande aux rectorats d'inclure les langues régionales dans l'élaboration des cartes académiques d'enseignement des langues,
- reprise des échanges visant à inclure le francoprovençal et le flamand dans la liste des langues régionales non encore reconnues par l'Éducation Nationale,
- étude des moyens d'aligner la progression des carrières des enseignants de langue régionale sur les autres disciplines et de donner un véritable statut aux chargés de mission IPR
- perspective d'une agrégation de langues régionales.

Le cas du flamand ... et du franco-provençal

Jean-Paul Couché (Flandre) et Marc Bron (Savoie) ont de nouveau rappelé les différences de traitement accordées aux langues de France et la nécessité d'aboutir d'une part à une clarification de la position du ministère sur ce sujet afin d'éviter la situation actuelle vécue comme une discrimination.

Ce sujet sur lequel le Ministère ne semble pas être très à l'aise fit l'objet d'un échange en séance et également lors du déjeuner auquel est venu se joindre le directeur de cabinet de Mme la Ministre : Bernard Lejeune. Ce déjeuner fût l'occasion de rappeler les enjeux de l'enseignement du flamand qui vont au-delà des enjeux linguistiques et culturels pour aller jusqu'aux enjeux économiques.

Jean-Paul Couché proposa à ses interlocuteurs, qui expriment une réelle volonté de dialogue et de progrès, d'aller jusqu'au bout du sujet et d'organiser une réunion spécifique avec un panel d'élus, d'associatifs, d'enseignants, de parents, de linguistes et de représentants du ministère afin d'inventorier les contraintes et les solutions pour dépasser une fois pour toutes les blocages à une époque où les élus et les habitants de Flandre française se mobilisent sur la question de la langue régionale. M. Noblecourt releva cette proposition et promit que nous puissions travailler cette question prochainement.

Une dynamique de collaboration est engagée ; à suivre donc, tant pour les travaux à réaliser que pour les résultats qui devraient en découler. Informations, précisions, commentaires, questions et contacts avec les représentants de toutes langues régionales sur le site www.flarep.com et plus spécifiquement du flamand sur www.anvt.org



Photo : Les représentants de la FLAREP et du Ministère à l'issue de la séance de travail : de gauche à droite, David Redouté (breton), Marie-Jeanne Verny (occitan), Marc Bron (francoprovençal-savoyard), Bernard Lejeune (directeur du Cabinet de la Ministre de l'Éducation), Olivier Noblecourt (directeur adjoint du cabinet et conseiller en charge des langues régionales), Thierry Delobel (basque), Jean-Paul Couché (flamand), Alà Baylac Ferrer (catalan).